

Ne pas se soumettre !

« Ne pas se soumettre », avez-vous dit Monsieur le Président de la République ?

Cela tombe bien, car c'est justement l'intention de millions de personnes de plus en plus confrontées au quotidien à de multiples situations de handicap !

Ne pas se soumettre devant une politique gouvernementale dite « d'inclusion scolaire » qui ne met pas au centre de son action la généralisation de la formation de base des enseignants en vue de répondre aux multiples difficultés et facettes des enfants de toutes situations, et qui continue à ne pas employer à temps complet les personnels d'accompagnement si nécessaires dans de nombreux cas.

Ne pas se soumettre devant une politique gouvernementale particulière d'emploi qui continue comme par le passé à désengager l'État de ses responsabilités au point d'asphyxier les Fonds ad hoc sans oublier au passage d'en flécher des sommes importantes vers d'autres objectifs que ceux fixés par le législateur, et à afficher aujourd'hui une incapacité à mobiliser suffisamment de personnels d'accompagnement vers l'emploi.

Ne pas se soumettre devant une politique gouvernementale dite de « solidarité nationale » qui a entaché le pouvoir d'achat de plus d'un million d'allocataires en ne revalorisant l'AAH que 18 mois après l'élection présidentielle, et entend diminuer de surcroît les ressources de plusieurs dizaines de milliers d'entre eux via les projets des lois de finances 2019.

Ne pas se soumettre devant une politique gouvernementale dite « inclusive » au plan de la communication, mais qui se traduit dans la réalité par toute une série de mesures remettant en cause la compensation au quotidien en termes d'aides humaines et techniques avec pour conséquence de rendre plus difficile encore l'intégration des personnes dites handicapées dans la société.

Et enfin, ne pas se soumettre non plus devant une politique gouvernementale dite « d'habitat inclusif », mais qui réduit de 80 % le nombre d'appartements individuels accessibles et immédiatement habitables sans travaux majeurs par les personnes en rupture d'autonomie en raison d'une maladie, d'un accident, ou tout simplement de l'avancée en âge, ce via l'article 18 du projet de loi Élan.

Tandis que dans le même temps votre Gouvernement propose des logements regroupés à ces personnes, marquant ainsi un retour à une conception ségrégative des années 60, et de surcroît accompagnée d'une réponse médico-sociale « low cost » financée par un détournement de prestations individuelles.

C'est d'ailleurs « le sens profond », pour reprendre votre expression, de la lettre* que nous vous avons adressée il y a 10 jours vous enjoignant de stopper la catastrophe annoncée via cet article 18, et que nous rendons publique à présent !

***Trop longue pour être publiée sur Facebook, la lettre cosignée par six Associations est visible sur www.anpihm.fr**

**Vincent Assante.
Président de l'ANPIHM.
20 octobre 2018.**